

Séance du jeudi 7 octobre 1915.

Présidence de M. Pégibet.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimon, Astier, Berger, Cazeneuve, Deville, Doumer, Dupont, Jeanneney, Lintilhac, Peyronnet, de Sebes, Couron.

M. Chireux, sous-secrétaire d'Etat de l'Intendance, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui donne la parole.

M. le sous-secrétaire d'Etat expose qu'il a demandé à être entendu par la commission des finances pour lui demander des conseils en ce qui concerne la question de l'achat des blés. Se trouvant en effet en face d'un problème pour la solution duquel il est très embarrassé de quelle façon doit-il faire ces achats pour assurer la soudure? S'il fait des achats à l'étranger, il craint de porter préjudice à l'agriculture nationale.

Ne vaudrait-il pas mieux de faire ces acquisitions partie en France et partie à l'étranger? Il explique la manière dont il procéderait dans ce cas, en agissant pour les blés de la même façon dont il a procédé pour les vins.

M. De Selves lui demande quel est le sentiment du Gouvernement à cet égard.

M. Chierzy répond qu'il a porté la question devant le Conseil des ministres, qui lui a conseillé de porter la question devant la commission des finances du Sénat.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Castier, Arinondi, Doumer, Berger Barbier et De Selves, M. le Président répond à M. le sous-secrétaire d'Etat que la commission, si elle lui donnait des conseils à cet égard, sortirait de ses attributions. Ce n'est pas à elle à indiquer une règle de conduite au Gouvernement, lequel peut seul, en présence de ces difficultés, peut prendre une décision.

M. Seannerey estime que la commission pourrait peut-être, contrairement à ce que vient de dire M. le Président, donner

3
Donner un avis sur cette question des achats de blé à réaliser à l'intérieur, mais à la condition qu'on lui prouve qu'on est en état de les faire. Il aurait désiré que M. le ministre du commerce donnât aussi son avis sur cette question.

M. le sous-secrétaire d'Etat affirme qu'il n'a pas cherché à déplacer les responsabilités, mais qu'il s'est adressé à la commission des finances en vue d'une collaboration possible entre cette dernière et le Gouvernement.

M. Chiery se retire.

M. le Président entretient ensuite la commission d'une étude qu'il a entreprise en vue de la simplification possible pendant la durée de la guerre des départements ministériels. Cette étude, il l'a faite à titre privé et non pas avec la collaboration de la commission des finances, comme on a semblé le dire dans certains journaux. Il demande cependant à cette dernière si elle entend y participer, la combinaison proposée n'ayant qu'un but: l'économie.

M. De Selves fait remarquer que la

la commission est déjà saisie de la question des sous-secrétaires d'Etat qui est liée d'une façon très intime avec celle que soulève la proposition de M. Paytral. Il demande en conséquence que la commission soit appelée à faire connaître son sentiment à cet égard.

M. Jeanneret s'associe à cette manière de voir.

M. le Président demande à la commission si elle juge utile, avant que la proposition soit déposée, qu'il lui fournisse des explications à cet égard.

La majorité de la commission répond affirmativement.

M. Aimon, rapporteur général, rappelle que la France est, en ce moment, à un tournant grave de son histoire. Le Gouvernement doit être entendu sur la situation militaire actuelle par les quatre commissions réunies de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des finances de la Chambre des Députés. On pourrait surseoir jusqu'au moment où l'on connaîtra le résultat de cette réunion (adhésion).

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{4}$